

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	<b>25.04.2024</b>
Thema	<b>Keine Einschränkung</b>
Schlagnote	<b>Kommission für Technologie und Innovation (KTI) / Innosuisse</b>
Akteure	<b>Gutzwiller, Felix (fdp/plr, ZH) SR/CE</b>
Prozesstypen	<b>Keine Einschränkung</b>
Datum	<b>01.01.1965 - 01.01.2022</b>

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Zumofen, Guillaume

## Bevorzugte Zitierweise

Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Kommission für Technologie und Innovation (KTI) / Innosuisse, 2012 - 2016*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 25.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Bildung, Kultur und Medien</b>	1
Bildung und Forschung	1
Forschung	1

## Abkürzungsverzeichnis

<b>WBK-SR</b>	Kommission für Wissenschaft, Bildung und Kultur des Ständerats
<b>SBFI</b>	Staatssekretariat für Bildung, Forschung und Innovation
<b>SNF</b>	Schweizerischer Nationalfonds zur Förderung der wissenschaftlichen Forschung
<b>WBF</b>	Eidgenössisches Departement für Wirtschaft, Bildung und Forschung
<b>WBK-NR</b>	Kommission für Wissenschaft, Bildung und Kultur des Nationalrats

---

<b>CSEC-CE</b>	Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats
<b>SEFRI</b>	Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation
<b>FNS</b>	Fonds national suisse de la recherche scientifique
<b>DEFR</b>	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
<b>CSEC-CN</b>	Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national

# Allgemeine Chronik

## Bildung, Kultur und Medien

### Bildung und Forschung

#### Forschung

**MOTION**  
DATUM: 27.09.2012  
GUILLAUME ZUMOFEN

Déposée en 2011 déjà, la motion de Gutzwiller (plr, ZH) pour un **encouragement durable de la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI)**, a été acceptée par les deux chambres en 2012. Comme toujours lorsqu'il s'agit d'innovation et de recherche, l'auteur de la motion a mis l'accent sur l'importance capitale de ce secteur pour toute l'économie suisse. Il a par conséquent critiqué la stratégie de financement des activités d'encouragement de la CTI. En effet, le cadre légal, en particulier le principe d'annualité, ainsi que l'impossibilité de constituer des provisions empêchent une planification fiable des activités d'encouragement sur le long terme. Gutzwiller (plr, ZH) a parlé alors d'incertitude néfaste qui plane autour des différents projets. Cette situation ne favoriserait pas les partenariats économiques et académiques, ni n'encouragerait la recherche et l'innovation. L'auteur de la motion demande donc au Conseil fédéral d'adopter une nouvelle stratégie de financement des activités d'encouragement de la CTI, dans le cadre du message FRI 2013-2016. Cette nouvelle politique devrait garantir des ressources financières tout au long de la période de crédit, indépendamment de la conjoncture économique. Il ajoute que des réserves permettant de financer des mesures anticycliques sont à envisager. De son côté, le Conseil fédéral a estimé que les exigences de la motion étaient déjà remplies. Pour étayer ses arguments, il a notamment cité le crédit d'engagement pour une période pluriannuelle, ainsi que la possibilité de reporter les crédits sur l'année suivante. De plus, il a également mentionné la loi sur les finances qui exclut la constitution de réserves pour les unités administratives de la Confédération et il a finalement évoqué les problèmes de transparence liés à la mise en place de fonds. Néanmoins, malgré la position tranchée du gouvernement, le Conseil des Etats, d'abord, par 29 voix contre 2, puis le Conseil national à l'unanimité, ont suivi les arguments de Gutzwiller (plr, ZH). Les conseils ont relevé la nécessité de pouvoir à la fois constituer des réserves et alimenter des fonds d'encouragement afin de garantir des planifications fiables sur le long terme.<sup>1</sup>

**MOTION**  
DATUM: 17.06.2015  
GUILLAUME ZUMOFEN

La Commission pour la technologie et l'innovation (CTI) et le Fonds national suisse (FNS) se dessinent comme les deux organes clés de la recherche et de l'innovation en Suisse. Ainsi, le député Derder (plr, VD) a déposé une motion pour une **Mise sur un pied d'égalité de la CTI et du FNS sur les plans organisationnel et financier**. La motion vise une modification de la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI). L'objectif est de transformer la CTI en une fondation indépendante, afin de simplifier l'administration, la répartition des niveaux stratégiques et opérationnels, la prise de décision et surtout d'assurer des financements pluriannuels à travers une plus grande flexibilité. Le Conseil fédéral a proposé de rejeter la motion. En effet, il estime que les crédits d'engagement, dans le cadre du message FRI, s'inscrivent déjà dans la durée. De plus, il souligne que la solution du fond indépendant nuit à la transparence et réduit la souveraineté budgétaire de la Confédération. Il souligne finalement qu'une motion Gutzwiller (plr, ZH), avec des objectifs similaires, a déjà été adoptée. Un processus de consultation est donc en cours. Au final, alors que le Conseil national a accepté la motion à 100 voix contre 77 et 3 abstentions, le Conseil des Etats a suivi sa Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC-CE) qui préconisait de rejeter la motion, étant donné que le processus de consultation de la motion Gutzwiller (plr, ZH) est en bonne voie.<sup>2</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 06.03.2016  
GUILLAUME ZUMOFEN

Grâce à la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI), le Conseil fédéral soutient le transfert de savoir des hautes écoles helvétiques vers les entreprises. Ce pont, essentiel pour l'économie suisse, dynamise la capacité d'innovation des entreprises, leur compétitivité et donc l'emploi en Suisse. La Commission pour la technologie et l'innovation (CTI) correspond à l'un des organes clés de ce système à succès. Cependant, au cours des dernières années, de nombreuses interventions parlementaires ont remis en question le fonctionnement de cette commission extraparlamentaire. Plus précisément, l'adoption d'une motion du conseiller aux Etats Félix Gutzwiller (plr, ZH) a permis au Conseil fédéral de proposer

une réforme en profondeur des structures de la CTI. En outre, un rapport conduit par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a souligné la nécessité d'une réforme des structures de gouvernances de la Commission. Ce rapport a non seulement appuyé la nécessité d'une réforme, mais aussi orienté le projet élaboré par le Département de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFRI).

Le Conseil fédéral propose ainsi un projet de loi sur l'**Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (InnoSuisse)**. L'objectif concret est la transformation de la CTI en un établissement fédéral de droit public. Cette agence InnoSuisse devrait permettre de faire face aux défis liés à l'encouragement de l'innovation. Si InnoSuisse reprend principalement les tâches assignées à la CTI, deux modifications majeures doivent permettre d'augmenter l'efficacité de cet organe. Premièrement, ce nouveau projet permet une séparation nette entre gestion stratégique et opérationnelle, et garantit l'indépendance de la surveillance. Deuxièmement, en adéquation avec la volonté de combattre la pénurie de personnels qualifiés, InnoSuisse soutient la relève par l'intermédiaire de bourses allouées à des diplômés de hautes écoles.

La Commission de la science, de l'éducation et de la culture de la chambre basse (CSEC-CN) s'est penchée sur l'objet du Conseil fédéral. Par 16 voix contre 7 et 1 abstention, la CSEC-CN propose à son conseil d'adopter le projet de loi fédérale InnoSuisse. Elle propose néanmoins certaines modifications. Tout d'abord, l'un des principaux points de discussion a concerné l'organisation du conseil de l'innovation. La CSEC-CN s'est positionnée en faveur de la possibilité d'un double renouvellement de mandat afin de garantir continuité et compétence. Mais aussi, une minorité a argumenté en faveur de la composition de ce conseil. Elle estime qu'il devrait représenter la diversité sociodémographique helvétique. A l'opposé, la majorité de la commission a considéré que la compétence devait s'imposer comme unique critère de sélection. Ensuite, la CSEC-CN s'est félicitée de la nouvelle possibilité de créer des réserves sur les contributions fédérales. Néanmoins, elle propose d'augmenter le plafond des réserves à 15 pour cent au lieu de 10 pour cent. Ces réserves garantissent une vision à long-terme et une marge de manœuvre plus grande. Finalement, une minorité a proposé la mise en place de prêts sans intérêts, en plus des bourses, pour le soutien de la relève.

En tant que conseil prioritaire, la chambre basse s'est prononcée sur la question en premier. Fathi Derder (plr, VD), porte-parole de la CSEC-CN, a accentué l'importance de l'innovation pour l'économie suisse. De plus, il a précisé que le projet InnoSuisse permettait un gain de souplesse et d'efficacité, mais ne constituait pas une révolution de l'entrepreneuriat scientifique. L'agence s'inscrit ainsi, selon lui, dans la continuité de la CTI. Plusieurs propositions ont vu le jour lors du débat. Premièrement, l'UDC souhaitait stabiliser les frais de fonctionnement. Cette proposition a été rejetée par 126 voix contre 68. Deuxièmement, la gauche désirait une représentation des partenaires sociaux dans le conseil d'administration. Par 139 voix contre 49, la chambre du peuple a refusé cette proposition. Troisièmement, la proposition de pouvoir renouveler le mandat des membres du conseil de l'innovation deux fois, au lieu d'une, a fait son chemin jusqu'à être acceptée par 138 voix contre 54. Finalement, sur le projet d'ensemble, le Conseil national a accepté l'objet par 125 voix contre 66. Seul les membres de l'UDC se sont opposés à cette transformation de la CTI en Agence InnoSuisse.<sup>3</sup>

---

1) BO CE, 2012, p.131 s.; BO CN, 2012, p. 1769.; Bund, 24.02.12.; FF, 2009, p.419.; FF, 2011, p.6217

2) BO, CE; BO, CE; BO, CN; Rapport CSEC-CE(1); Rapport CSEC-CE(2)

3) BO CN, 2016, pp. 183 s.; Communiqué de presse, CSEC-CN, 2016; FF, 2015, pp. 8661 s.; NZZ, 8.3.16